



Bail de location et séparation avec mon ami

Par Visiteur

Bonjour,

Je me sépare de mon ami. Nous sommes en location. Le bail a été signé à nos 2 noms. Nous n'avons pas de garant. C'est moi qui est fait le chèque de caution. Mon ami ne sait pas encore s'il souhaite garder la maison ou pas. Mais moi je veux quitter le logement le plus rapidement.

Que dois faire pour ne plus avoir aucunes responsabilités vis à vis de ce logement et récupérer ma caution ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Que dois faire pour ne plus avoir aucunes responsabilités vis à vis de ce logement et récupérer ma caution ?

Vous devez envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception votre préavis à votre bailleur (3 mois de préavis) et demander à être désolidarisée du bail. Le bailleur n'est pas dans l'obligation d'accepter cette désolidarisation.

Pour ce qui est de la caution: elle ne pourra être récupérée (sous réserves) que lorsque votre ami aura lui aussi quitté le logement et qu'un état des lieux sortant aura été établi.

Cordialement